

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 16/07/2021

### **Covid-19 – Le préfet de la Vendée prolonge les conditions de port du masque en extérieur dans les situations à forte densité de personnes dans l'espace public sur l'ensemble du territoire du département de la Vendée.**

Compte tenu de la situation épidémiologique nationale et départementale fragile notamment en lien avec la circulation active du variant Delta, le préfet de la Vendée a pris la décision, après avis de l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire, de prolonger les conditions de port du masque sur l'ensemble du territoire du département de la Vendée.

Avec une hausse du taux d'incidence s'élevant à 38 cas pour 100 000 habitants (14 cas pour 100 000 habitants au 07/07/2021) et un taux de positivité proche de 1,64 % en Vendée (0,67% au 07/07/2021), la situation sanitaire du département justifie de prévenir les risques de reprise épidémique par des mesures de prévention, dites mesures-barrières.

Ainsi, **dans les circonstances de forte densité de personnes, lorsque la distance interindividuelle ne peut être respectée** et lorsque les temps de contact prolongé sont probables, **le port du masque est obligatoire** pour les personnes de onze ans et plus.

Ces mesures s'appliquent dans les situations suivantes :

- marchés, brocantes et ventes au déballage ;
- rassemblements dans l'espace public (dont manifestation déclarée, festival, spectacle de rue) ;
- toute file d'attente ;
- dans un rayon de 50 mètres aux abords des quais des gares, ports et abris bus, ainsi que sur les pôles d'échanges des transports en commun ;
- dans un rayon de 50 mètres des entrées des lieux de culte, au moment des cérémonies et offices ;
- à l'entrée des établissements scolaires et dans un rayon de 50 mètres autour des établissements scolaires aux heures d'entrée et de sortie de classe ;
- aux abords des centres commerciaux, grandes et moyennes surfaces ;
- dans toutes les rues et circulations piétonnes aux heures de fortes affluences lorsque la densité et les risques de contacts prolongés sont inévitables ;
- sur les quais, remblais et fronts de mer aménagés aux heures de fortes affluences.

### **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16  
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr  
🌐 [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📞 prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon

Applicable jusqu'au samedi 31 juillet 2021, cette mesure pourra faire l'objet d'une évaluation en fonction de la situation sanitaire, dans l'objectif de prévenir tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion et ainsi limiter le risque de propagation du virus et de ses variants.

**Le préfet de la Vendée appelle à la vigilance de toutes et tous pour éviter un rebond épidémique alors que le département connaît un afflux important de population sur l'ensemble de son territoire ainsi que sur le littoral lors de la saison estivale.**

Le préfet de la Vendée rappelle que dans le cadre de la stratégie nationale de tests, l'ARS des Pays de la Loire mène avec la préfecture, des actions proactives de dépistage au Covid-19 en Vendée, pour faciliter l'accès aux tests de la population.

La participation de la population au dépistage permet d'évaluer le niveau de circulation du virus sur le territoire, de repérer le cas échéant des cas positifs, de déclencher la recherche de personnes contacts de ces cas positifs, de les alerter afin de mieux les protéger et ainsi de casser les chaînes de transmission du virus.

\*\*\*

*L'arrêté préfectoral N°21-CAB-557 portant renouvellement des conditions de port du masque pour les personnes de onze ans et plus dans le département de la Vendée est publié au Recueils des actes administratifs sur [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)*

**Service départemental  
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16  
Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)  
 [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon